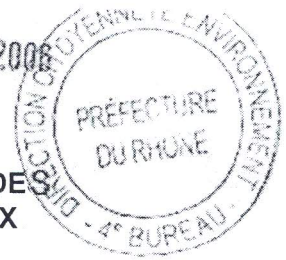


5 AVR. 2006



ARRIVÉE LE :

VILLE DE VENISSIEUX (Rhône)

REGLEMENT DE LA PUBLICITE, DES ENSEIGNES ET DE  
- 5 AVR. 2006 PRE-ENSEIGNES SUR LA COMMUNE DE VENISSIEUX

**D.C.E.**

**ARRETE**

Vu la délibération du Conseil Municipal de VENISSIEUX, en date du 13 décembre 1990, demandant la constitution d'un groupe de travail chargé de préparer un projet de création d'un règlement local de publicité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-91 du 1<sup>er</sup> août 1991 portant constitution du groupe de travail chargé de préparer l'arrêté municipal du 22 mars 2006 portant création à Vénissieux de zones de réglementations spéciales de la publicité, des enseignes et pré-enseignes,

Vu l'avis favorable du 26 janvier 2005 dudit groupe de travail sur ce projet,

Vu l'avis favorable du 31 mai 2005 de la Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages réunie en formation publicité,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vénissieux du 30 janvier 2006 adoptant le projet de règlement local de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes,

Vu le décret n° 82-220 du 25 février 1982 portant application de la loi en ce qui concerne la surface minimale et les emplacements de l'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif,

Vu l'arrêté municipal du 2 mars 2005 relatif à l'affichage d'opinion et à la communication des associations sans but lucratif,

Considérant que pour assurer et conserver aux habitants de la commune un cadre de vie harmonieux, il importe d'adapter la réglementation nationale au cadre local tout en garantissant des conditions acceptables de diffusion de l'information par les moyens de la publicité et de l'affichage.

Règlement de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur la commune de Vénissieux.

## PREAMBULE

### 1°) RENDRE AUX ZONES NON-URBANISEES LEUR ROLE DE « RESPIRATION »

Dans un contexte fortement urbanisé, subsistent à Vénissieux de nombreux espaces verts et une zone agricole exploitée qui marquent de véritables pauses visuelles. La publicité extérieure y est interdite.

